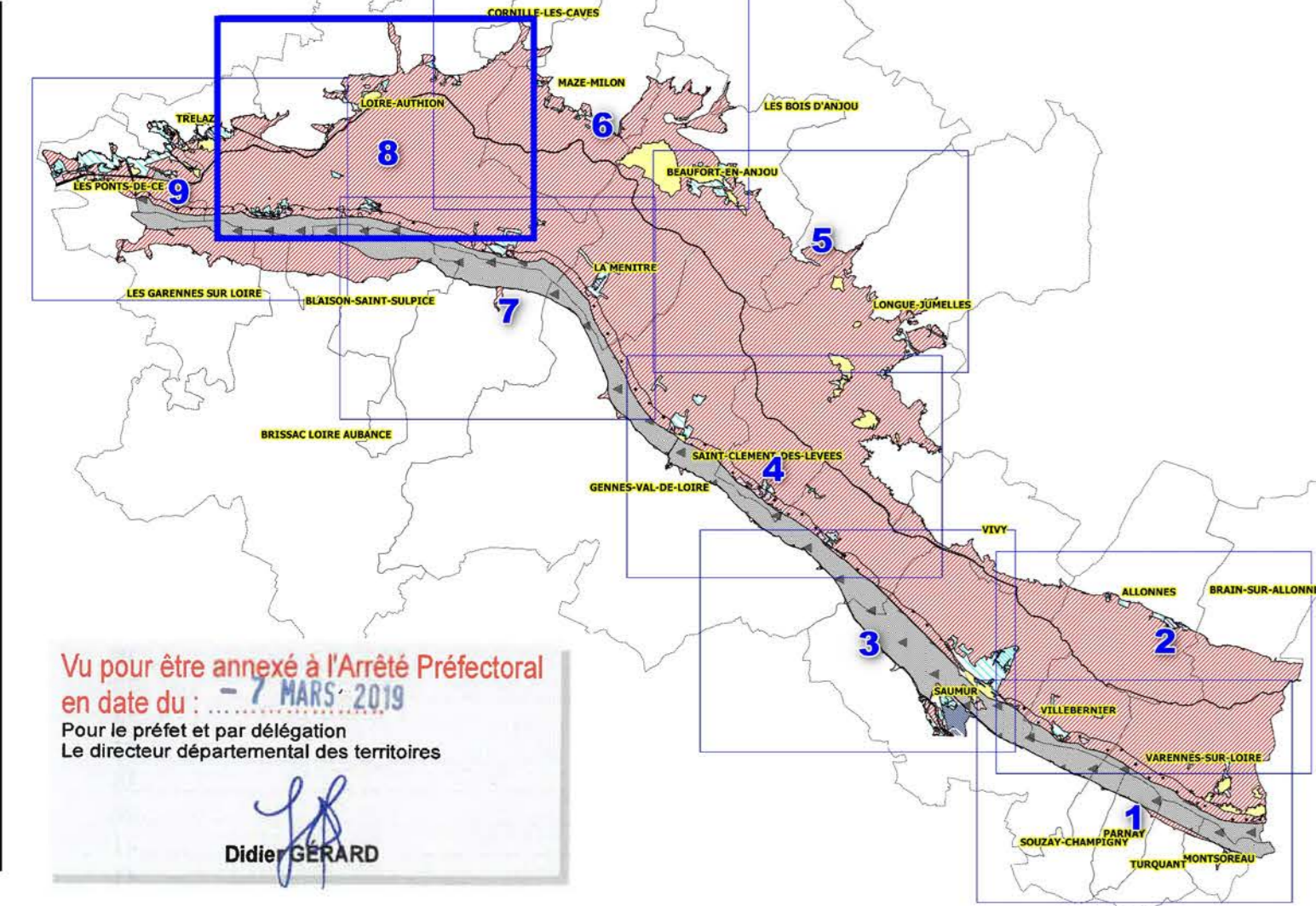


Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Val d'Authion - Loire Saumuroise



Vu pour être annexé à l'Arrêté Préfectoral en date du 7 MARS 2019
Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires
Didier DERARD

Carte du zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000

DOSSIER D'APPROBATION N°4 2019

Légende

Zones réglementaires

- Bd : zone urbaine dense, sans vitesse significative ($V < 0.50m/s$)
- BMF : autre zone urbaine, en aléa moyen ou fort, sans vitesse significative ($V < 0.50m/s$)
- BTF : autre zone urbaine, en aléa très fort, sans vitesse significative ($V < 0.50m/s$)
- RN : zone non urbanisée et d'expansion des crues, en aléa moyen, fort ou très fort, sans vitesse significative ($V < 0.50m/s$)
- Bs : zone de rénovation urbaine à règlement spécifique
- Bs : zone de rénovation urbaine à règlement spécifique et de dissipation d'énergie (ZDE)
- REPU : zone urbaine et d'écoulement préférentiel ($V > 0.50m/s$)
- REPW : zone non urbanisée et d'écoulement préférentiel ($V > 0.50m/s$)
- RZDEU : zone urbaine et de dissipation d'énergie (ZDE)
- RZDEN : zone non urbanisée et de dissipation d'énergie (ZDE)
- Zone vulnérable hors d'eau
- Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) altitudes NGF IGN69
- Limites communales
- Parcelles cadastrales (01/2019)
- Bâti cadastral (01/2019)
- Cours d'eau (lit mineur)

